

# DIOCÈSE DE BEAUVAIS

## II<sup>e</sup> rapport annuel de la Cellule accueil-écoute contre les abus dans l'Église 2022-2023

Nous avons pris l'engagement de publier chaque année un rapport annuel de l'activité de la cellule d'accueil et d'écoute des victimes d'abus dans l'Église pour l'Oise.

Les évêques de France, suite au rapport de la CIASE, ont commandé à neuf groupes de travail des propositions pour « prendre les moyens de construire une Église plus sûre. » Les 30 et 31 mars 2023, les évêques ont voté une série de résolutions dans ce sens. Ces mesures feront l'objet d'une évaluation nationale en mars 2025.

Une des résolutions prévoit la révision de la mission, de la composition et du fonctionnement de la cellule d'accueil et d'écoute. Une réorganisation est

en cours. Elle fera aussi l'objet d'une expertise sous l'égide du Conseil de Prévention et de Lutte contre la Pédocriminalité de la Conférence des Évêques de France. Il est enfin envisagé d'échanger les bonnes pratiques dans le cadre d'une harmonisation des missions et des actions des cellules.

Pour ce qui concerne notre diocèse, depuis le rapport d'activités 2022, 7 nouvelles victimes se sont signalées. Cela porte à un peu moins d'une soixantaine le nombre de victimes connues, et à 25 le nombre des prêtres du diocèse mis en cause pour des actes de pédocriminalité depuis 1950, soit 1 de plus que l'année

dernière, dont 19 sont décédés. Pour les 6 autres, trois résident dans l'Oise et n'ont plus aucune charge pastorale.

Plusieurs chantiers sont engagés. Nous sommes résolu à les mener à terme pour le bien des victimes et pour faire à nouveau de l'Église une « maison sûre ».

À toutes les personnes victimes je redis ma honte face aux abus qu'elles ont subis, et ma gratitude. À toutes celles qui voudront bien en accueillir l'expression, je les assure de mon dévouement et de ma prière. ■

+ Mgr Jacques Benoit-Gonnin  
Évêque de Beauvais, Noyon et Senlis



Résolutions votées les 30 et 31 mars 2023  
par l'Assemblée plénière des évêques de France.

(Pdf à télécharger)

### Composition de la cellule

Depuis son origine (2016), la cellule Oise d'accueil et d'écoute des victimes d'abus dans l'Église se compose de praticiens des domaines social, de la médecine, de la psychologie, de l'éducation, de la police, de

la justice, anticipant par là même le souhait des Évêques de pouvoir s'appuyer sur des experts. Ils ont été sollicités pour rencontrer les personnes victimes, soit pour des faits de pédocriminalité survenus dans

leur enfance, soit pour des faits d'abus de pouvoir, de conscience ou d'emprise spirituelle, voire sexuelle survenus à l'âge adulte.

### Première rencontre et premier entretien

Depuis octobre 2022, nous comptons 7 nouvelles personnes témoignant comme victimes. 8 personnes adultes ont été accueillies pour un premier entretien, à chaque fois par 2 membres de la cellule.

- Pour 5 d'entre elles, il s'agissait de faits de pédocriminalité survenus dans leur enfance. Majoritairement anciens, ils ont été commis par des prêtres diocésains, dans le cadre de la paroisse, de séjours en camps de vacances ou en internat scolaire.

- Pour les 3 autres, il s'agissait de plaintes pour des abus de pouvoir et spirituels ou d'emprise sur personnes majeures. 1 personne laïque en responsabilité ecclésiale et 2 religieux ont également été mis en cause.

### Accompagnement et soutien des personnes victimes

Les membres de la cellule ont été sollicités tout au long de l'année pour accompagner et soutenir individuellement les personnes victimes déjà

connues qui en ont fait la demande.

En mars 2023, pour la troisième fois, s'est tenue une rencontre entre personnes victimes et l'évêque :

7 personnes, pour certaines accompagnées de leur conjoint, étaient présentes dont 2 pour la première fois.

### Journée Mémoirelle annuelle

En 2023, elle a eu lieu le vendredi 10 mars.

La prochaine journée mémorielle nationale est prévue le 3e vendredi de carême (8 mars 2024 mais elle pourra être reportée au dimanche 10 mars). Ce jour-là, Mgr Jacques

Benoit-Gonnin et tous les prêtres du diocèse célébreront la messe pour toutes les victimes. Tous les fidèles du diocèse seront conviés à s'associer à cette intention de prière.

Pour ces célébrations, les paroisses pourront utiliser les oraisons de

la messe pour les victimes et les auteurs de maltraitance, ainsi que les intentions de Prières Universelles ou les autres propositions faites par la Conférence des Évêques de France.

### Charte de bientraitance

La charte de bientraitance dans l'accompagnement des mineurs, élaborée par le Service National de Prévention et de Protection des Mineurs de la CEF, est en cours de diffusion au niveau diocésain, en lien avec les Services diocésains de la Pastorale des jeunes, de la Catéchèse et du Catéchuménat et la Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique. Cette charte est destinée à toutes les personnes qui encadrent des mineurs,

lors d'activités organisées sous la responsabilité de l'Église : catéchisme, rencontres d'aumônerie, patronages, pèlerinages ... ainsi qu'à tous les mouvements catholiques de jeunes (Scouts, MEJ, MRJC, JOC, etc.). Elle est destinée à être signée individuellement par chaque animateur. De même, la présentation d'un extrait de casier judiciaire sera généralisée pour toute personne en lien avec des enfants ou jeunes mineurs. Enfin,

pour faciliter la bonne compréhension de ces démarches et de leur nécessité, des sessions de sensibilisation, d'information et de formation à la prévention sont et seront organisées.

Depuis plus d'un an, le Service diocésain d'accompagnement spirituel a déjà élaboré et diffusé une charte adaptée à sa mission.

## Une réorganisation de la cellule : 3 chantiers en route

### A - L'accueil et l'écoute des personnes victimes

Les personnes victimes sont reçues, à leur demande (le plus souvent par le biais d'un appel téléphonique ou un email sur les numéros et adresses dédiés), lors de plusieurs entretiens. Il s'agit de les accueillir, d'écouter leur témoignage, de discerner et d'évaluer leurs besoins pour les accompagner et les orienter vers une prise en charge psychologique ou un accompagnement spirituel, et le cas échéant, vers une plainte judiciaire. Ce temps d'accompagnement est personnalisé et variable selon la demande et les besoins. Une nouvelle rencontre peut avoir lieu au bout de quelques mois si la personne accueillie le désire, notamment pour faire le point. Dans toutes les situations, en cas de faits de pédocriminalité et si l'auteur présumé des faits est vivant, un signalement est fait par l'évêque auprès du Procureur de la République.

Cet entretien est généralement mené par 2 membres de la cellule choisis selon leur disponibilité, leur compétence ou encore le secteur géographique où est domiciliée la personne en demande.

Depuis 18 mois, à la demande des personnes victimes et parfois de leur entourage, des rencontres en groupe ont lieu, en présence ou non de notre évêque (selon leur sensibilité, la plupart des personnes victimes sont heureuses de le rencontrer, d'autres refusent de le voir).

## B - L'accompagnement des auteurs ou des personnes mises en cause

Pour le moment, notre cellule d'accueil et d'écoute n'a pas de personne ou d'équipe dédiée à cette mission. Mais il semble nécessaire (en tous cas, s'ils l'acceptent) que les personnes incriminées soient accompagnées sur le plan psychiatrique ou psychologique et sur le plan spirituel. Selon les situations, les auteurs sont orientés vers les services de soins adaptés (en privé ou services hospitaliers) et incités à reprendre ou à intensifier un accompagnement spirituel.

Les personnes mises en cause font l'objet de mesures conservatoires (prises par l'évêque) le temps que les procédures judiciaires (étatiques et/ou canoniques) aboutissent.

Le tribunal Pénal Canonique National créé le 5 décembre 2022, en permettant d'étudier et analyser une situation d'abus concernant une personne majeure avec une nécessaire distance et en faisant des préconisations de réponses adaptées, est une grande aide pour l'évêque, pour la personne victime et pour l'agresseur présumé. Son intérêt principal est d'assurer un dépaysement des causes et une unification de la jurisprudence pénale canonique en France. Dans le même temps, il ne se substitue pas au droit français.

S'ils sont encore vivants, les clercs ou les laïcs en responsabilité d'Église mis en cause pour des faits de pédocriminalité, même anciens, font systématiquement l'objet d'un signalement au Procureur, selon les termes du protocole signé par les 3 évêques de Picardie et les 7 Parquets du ressort d'Amiens, le 3 février 2022.

## C - Prévention

Le travail de prévention est incontournable et constitue, avec l'accueil des personnes victimes, la priorité des objectifs et des actions de la cellule.

Plusieurs axes sont mis en œuvre :

- **Sensibiliser les parents dans leur mission d'éducation et de les aider.** C'est un point capital. Il s'agit de les aider à aborder ces questions complexes d'abus, avec leurs enfants, instaurant ainsi un climat de confiance qui permet de déjouer les pièges habituels utilisés par les personnes pédocriminelles.
- **Prévenir et savoir repérer les relations mal ajustées.** Le constat est fait, par ailleurs, que nous recevons de plus en plus de personnes adultes vulnérables, ou fragilisées sur un temps, qui sont victimes d'abus de pouvoir, de conscience ou spirituel pouvant aller jusqu'à des conduites sexuelles non librement consenties ; ces types de violence psychologiques, verbales et/ou spirituelles sont souvent expliquées par le phénomène d'emprise. Les circonstances, une fragilité durable ou passagère, peuvent faciliter la mise en place d'une relation d'emprise. Une session de formation sur l'emprise (vigilance à avoir, repérage des signaux et processus pouvant conduire à l'emprise, cheminement pour en sortir...) est en cours d'élaboration. Elle sera destinée à toute personne ayant une mission d'Église dans l'accompagnement des adultes (clercs, enseignants et éducateurs, accompagnement spirituel, catéchuménat adulte...).
- **Instaurer et faire propager une culture de « la maison sûre ».** Notre mission, délicate et souvent complexe, nécessite de nous interroger sans cesse sur nos pratiques et de les confronter à l'expertise de spécialistes de notoriété nationale, à l'expérience des autres cellules diocésaines, par la formation permanente et la participation aux conférences organisées par le Service National de Prévention et de Lutte contre la Pédocriminalité de la CEF. Cette année, 2 membres de la cellule ont participé à la formation annuelle et 6 à la conférence annuelle. Ces rencontres permettent aux participants d'échanger avec des spécialistes de tous domaines et de s'enrichir de l'expérience des autres diocèses, inscrivant ainsi tout le travail accompli dans une dimension d'Église en marche et d'actualisation des bonnes pratiques.

L'équipe de la cellule se rend encore disponible, sur invitation, pour aller rencontrer des fidèles dans leurs paroisses, échanger sur ce sujet si complexe de l'emprise et des abus, en vue d'aider à en repérer les signes et mieux y faire face, comme nous l'a demandé le Pape François, dès 2018, dans sa *Lettre au Peuple de Dieu*. « Il est nécessaire que chaque baptisé se sente engagé dans la transformation ecclésiale et sociale dont nous avons tant besoin. Une telle transformation nécessite la conversion personnelle et communautaire et nous pousse à regarder dans la même direction que celle indiquée par le Seigneur ... J'invite tout le saint peuple fidèle de Dieu à réveiller sa conscience, sa solidarité et son engagement en faveur d'une culture de la protection et du « jamais plus » à tout type et toute forme d'abus. ».

## CONSEILS DE LECTURE : POUR EN PARLER AVEC LES ENFANTS ET AVEC LES JEUNES

### • Chez Bayard :

<https://www.bayard-jeunesse.com/infos/actualites/violences-sexuelles-comment-protoger-enfants-et-adolescents/> Nouveau contenu adolescents mars 2023.

#### - *Quand on te fait du mal.*

Informations sur les violences et leurs conséquences. Dr Muriel SALMONA et Sokhna FALL. Illustration Claude PONTI, 2021 - Brochure pour les maternelles, CP et CE1

[https://www.memoiretraumatique.org/assets/files/v1/Documents-pdf/2022-quand-on-te-fait-du-mal\\_ponti-memoire-traumatique-hdweb.pdf](https://www.memoiretraumatique.org/assets/files/v1/Documents-pdf/2022-quand-on-te-fait-du-mal_ponti-memoire-traumatique-hdweb.pdf)

#### - *J'apprends à me protéger des abus sexuels (6-12 ans).*

<https://nonono.help/?lang=fr> - Association *Une vie*

#### - *J'aime mon corps.*

Nikki LUNA et Julienne DAVIDAZ - Ed. Bayard Jeunesse, 2021.

#### - *Stop aux violences sexuelles faites aux enfants,* Bayard Jeunesse, 2018

#### - *Le petit livre pour dire non aux abus sexuels (à partir de 7 ans),*

D. SAULIERE, B. DESPRES, Ed. Bayard Jeunesse, 2015.

#### - *Kiko et la main (3-7 ans)*

Campagne du CONSEIL DE L'EUROPE, 2011, <https://www.coe.int/fr/web/children/underwear-rule>

#### - *Touche pas à mon corps, comment parler des abus sexuels (6-9 ans).*

Cynthia GEISEN, Ed. du Signe, 2010

#### - *Les petits et les grands.*

Brigitte LABBE et Michel PUECH, Ed Milan, 2007.

#### - *La fille du canal (à partir de 13 ans).*

Thierry LENAIN, Ed. Pocket Junior, 2000.

#### - *Lili a été suivie*

Dominique de SAINT MARS et Serge BLOCH, Ed. Calligram, 1994

### FICTION POUR ENFANTS :

#### - *La princesse sans bouche.*

B.D de Florence DUTRUC-ROSSET et Julie ROUVIERE, Ed. Bayard jeunesse 2020.

## INSTANCE NATIONALE INDÉPENDANTE DE RECONNAISSANCE ET DE RÉPARATION

**L'INIRR** est l'instance de référence pour les personnes qui ont été victimes, lorsqu'elles étaient mineures, de violences sexuelles, quelle qu'en soit la forme et la gravité, par un membre du clergé (prêtre, diacre...), ou par un laïc en mission (personnel ou bénévole dans un service, une école, un mouvement de l'Église catholique.)

L'INIRR a pour objectif de porter le devoir de justice et de réparation à l'égard de victimes de violences sexuelles dans l'Église quand elles étaient mineures.

### SON RÔLE :

**Accueillir.** Résolument tournée vers les victimes, l'INIRR met en œuvre, avec chaque personne victime qui en fera la demande, une démarche de reconnaissance et de réparation.

**Écouter.** Fondée sur une écoute individualisée de chaque personne victime, exempte de tout jugement, l'Instance identifie avec la victime ce qui a été vécu par elle, les fautes de l'abuseur et les manquements après les actes odieux subis ; leurs conséquences ; les demandes qui en résultent.

**Reconnaître.** Après compréhension des conséquences traumatiques

des actes commis, la démarche permettra de reconnaître les faits et manquements, ainsi que leurs conséquences.

**Réparer.** La reconnaissance comprend en outre une réparation sous diverses formes selon les demandes et les besoins : décision de soutien dans des démarches, indication d'un montant de réparation financière.

Pour savoir comment obtenir reconnaissance et réparation, il est possible d'aller sur le site [inirr.fr](http://inirr.fr) ou [contact@inirr.fr](mailto:contact@inirr.fr) ou courrier postal à INIRR 41 boulevard de Montparnasse 75006 PARIS ■



ÉGLISE CATHOLIQUE  
DANS L'OISE

## CELLULE D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DANS L'OISE

La cellule d'accueil et d'écoute des victimes de violences et d'agressions sexuelles de la part d'un prêtre, d'un diacre, d'un religieux ou d'un laïc en responsabilité, mise en place en mai 2016, est joignable :

- par téléphone au 06 10 82 47 04
- par courriel à : [ecoute.victimes@oise-catholique.fr](mailto:ecoute.victimes@oise-catholique.fr) ■